



# COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **deux mil dix sept, le dix neuf avril, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **de SAINT JEAN DU FALGA**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Michel STERVINO**.

Étaient présents : M. Michel STERVINO, M. Patrick AZZOLA, Mme Aline COUSSY, Mme Marilyne AUGERY, Mme Rolande LESTRADE, M. Michel DOUSSAT, M. José GIUBELLI, M. Henri BENABENT, Mme Jacqueline NOEL, Mme Rosa SOULA, M. Pierre BELARD, M. Guy MARFAING, Mme Véronique CARMONA, M. Christophe AVENARD, Mme Audrey ABENIA, Mme Sandrine DIDIER.

Étaient absents excusés : M. Jean-Claude GARDEL, Mme Aline RABAUD, Mme Elise PIC, Mme Véronique BROSSON, M. Alain PANCALDI.

Étaient absents non excusés : M. Didier RUMEAU, Mme Sandra CLOCCHIATTI.

Procurations : Mme Aline RABAUD en faveur de Mme Rolande LESTRADE, Mme Elise PIC en faveur de M. Michel DOUSSAT, Mme Véronique BROSSON en faveur de M. Michel STERVINO.

Secrétaire : Mme Aline COUSSY.

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Ce document n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité. Mme CARMONA indique que la rencontre USEP basket ne peut avoir lieu les 28 et 29 avril car c'est le week end, mais le 25 avril, contrairement à ce qui avait été indiqué.

---

## DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-019 : Approbation du compte administratif 2016.

Le rapporteur présente à l'assemblée le compte administratif de la gestion 2016.

Ce document donne les résultats suivants :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

les dépenses se sont élevées à : 2 176 195,95

les recettes se sont élevées à : 2 589 951,42

**le résultat de fonctionnement est donc de : 413 755,47**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

les dépenses se sont élevées à : 1 094 599,72

les recettes se sont élevées à : 726 964,55

**le résultat d'investissement est de : - 367 635,17**

compte tenu des restes à réaliser :

tant en dépenses 1 339 160,00

qu'en recettes 1 537 477,00

.../...

**le résultat réel d'investissement est donc de : - 169 318,17**

**le résultat global de l'exercice est donc de : 244 437,30**

Il est demandé de procéder au vote pour approuver le compte administratif 2016. Monsieur le Maire sort de la séance.

**Le conseil municipal,**

**Où l'exposé du rapporteur,**

**Après en avoir délibéré**

**- approuve le compte administratif 2016 tel qu'il est présenté ci-dessus.**

**Adopté à la majorité.**

**Abstention : ABENIA A.**

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-020 : Approbation du compte de gestion 2016 établi par Madame le Receveur municipal.**

Le rapporteur présente le compte de gestion 2016 établi par Mme LANGLADE, Trésorière de la commune.

Ce document comptable présente les mêmes résultats que le compte administratif de la commune.

Il convient donc de délibérer pour approuver ce compte de gestion pour l'année 2016.

**Le conseil municipal,**

**Où l'exposé du rapporteur,**

**Après en avoir délibéré**

**- approuve le compte de gestion 2016 établi par Madame le Receveur municipal qui traduit la gestion comptable de la commune, et donne des résultats identiques à ceux du compte administratif de la commune.**

**Adopté à la majorité.**

**Abstention : ABENIA A.**

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-021 : Affectation des résultats dégagés de la gestion 2016.**

Il convient de délibérer pour approuver l'affectation des résultats de la gestion 2016 sur l'exercice 2017.

Comme cela l'a été indiqué lors de l'approbation du CA 2016, les résultats de l'exercice 2016 sont les suivants :

**résultat de fonctionnement : 413 755,47 €**

**résultat d'investissement : - 367 635,17 €**

.../...

.../...

Il est proposé de les affecter de la façon suivante :

- affectation en réserve d'investissement : I R 1068 : 413 755,47 €
- affectation d'investissement reporté : DR 001 : - 367 635,17 €

Le conseil municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré

- approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2016 tel que détaillée ci-dessus.

Adopté à la majorité.

Abstentions : ABENIA A.

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-022 : Vote du budget primitif 2017.**

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune pour l'année 2017.

Ce document budgétaire, établi pour l'année 2017, qui ne prévoit pas d'augmentation des taux d'imposition communaux, donne les résultats suivants :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>2 594 807</b>	<b>2 594 807</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>2 599 008,77</b>	<b>2 599 008,77</b>

Le conseil municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré

- approuve le budget primitif 2017 de la commune tel que présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-023 : Vote des taux d'imposition communaux pour 2017.**

L'état 1259 COM qui nous a été transmis par les services fiscaux, fait apparaître en maintenant les taux d'imposition 2016, un produit attendu de 1 227 248 €.

.../...

.../...

Ce produit étant suffisant pour l'équilibre du budget 2017, il est décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux et donc de maintenir les taux votés en 2016, à savoir :

- TH : 15,10 %
- Foncier (bâti) : 11,47 %
- Foncier Non bâti : 147,91 %
- CFE : 29,29 %.

Il convient de délibérer pour approuver ces taux pour l'année 2017.

**Le conseil municipal,**

**Où l'exposé du rapporteur,**

**Après en avoir délibéré**

**- décide de maintenir les taux d'imposition communaux tels que définis ci-dessous :**

- \* **taxe d'habitation : 15,10 %**
- \* **taxe foncière : 11,47 %**
- \* **taxe foncière non bâtie : 147,91 %**
- \* **CFE : 29,29 %.**

**Adopté à l'unanimité.**

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-024 : Subventions municipales 2017.**

Voir liste ci-jointe.

Il convient de délibérer pour approuver ces subventions décidées par la commission sports associations, sachant que le crédit global a été voté dans le cadre du BP 2017.

**Le conseil municipal,**

**Où l'exposé du rapporteur,**

**Après en avoir délibéré**

**- approuve les subventions décidées par la commission sports associations, figurant sur la liste annexée à la présente délibération,**

**- le crédit global a été voté dans le cadre du budget primitif 2017.**

**Adopté à l'unanimité.**

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-025 : Désherbage de livres à la bibliothèque municipale.**

De nombreux ouvrages anciens et d'autres provenant de dons, doivent être détruits, c'est à dire mis au pilon.

.../...

.../...

C'est ce qu'on appelle le désherbage de livres.

Pour ce faire, il a été décidé au lieu de les détruire, que ces livres seraient donnés aux personnes qui le désirent, lors d'une opération qui aura lieu le mercredi 28 juin 2017.

Il convient donc que le conseil municipal délibère pour approuver ce désherbage de livres.

**Le conseil municipal,**

**Où l'exposé du rapporteur,**

**Après en avoir délibéré**

**- approuve l'opération de désherbage de livres de la bibliothèque municipale qui aura lieu le mercredi 28 juin 2017.**

**Adopté à l'unanimité.**

---

#### **Questions diverses.**

- Mme CARMONA rappelle qu'une personne s'était déplacée pour un rendez-vous et n'avait pas été reçue. Cela s'est reproduit une nouvelle fois avec Mme ASTIER qui est venue 2 fois et n'a pas rencontré le Maire.

Mr le Maire indique qu'effectivement, il a été obligé de partir au dernier moment suite à une convocation de la Préfecture. En principe, il essaie de téléphoner pour annuler le rendez vous.

- Mme CARMONA demande comment sont attribués les logements communaux.

Il lui est répondu que des dossiers sont à retirer et à remplir par les personnes qui le désirent.

Les dossiers sont ensuite étudiés avant attribution.